



SUR L'INITIATIVE DU RÉSEAU *SORTIR DU COLONIALISME ET DANS LE CADRE DE LA SEMAINE ANTICOLONIALE*

**SAMEDI 24 MARS 2018 DE 14H30 À 18H30 AU 100 ECS  
(Etablissement Culturel Solidaire)\***

6ÈME SESSION DU CYCLE D'OUVERTURE  
*BIENS COMMUNS - HISTOIRE, ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES*

## **Les savoirs autochtones : des biens communs face à la privatisation du vivant et l'accaparement des terres**

**14h30 accueil, de 15h à 18h30 : interventions, projection, échanges, pause, verre de clôture.**

*Les savoirs locaux et autochtones comprennent les connaissances, savoir-faire et philosophies développés par des sociétés ayant une longue histoire d'interaction avec leur environnement naturel. Pour les peuples ruraux et autochtones, le savoir traditionnel est à la base des décisions prises sur des aspects fondamentaux de leur vie quotidienne.*

Avec **Patrick Farbiaz** (animateur du Réseau Sortir du Colonialisme, membre de la Coopérative politique Ecologie Sociale), **Françoise Degert** (Journaliste), **Claire Chanut** (Association Fotosintesia et mouvement des Femmes semencières), **Leandro Varison** (Juriste, programmes : « Droits des peuples » et « Eau, bien commun de l'humanité », Fondation France Libertés). Animation : **Yovan Gilles** (*Les périphériques vous parlent*).

**INTERVENTIONS :** **Patrick Farbiaz** introduira la session sur le thème : colonialisme et néocolonialisme contre les communs. **Françoise Degert** évoquera la privatisation du vivant, des savoir-faire, des semences, des paysages et l'accaparement des terres par l'industrie, les Etats, l'ONU et surtout par certaines BINGOS (big ONG). **Claire Chanut** évoquera son engagement pour la conservation et la transmission des savoir faire, pour la reproduction et la conservation des semences vivantes et non modifiées face aux législations contraignantes en place. **Leandro Varison** décrira le cadre juridique international ainsi que l'action menée par des gouvernements et des ONG pour lutter contre la biopiraterie et pour faire respecter les droits des peuples autochtones par rapport au pillage de leurs ressources.

## Présentation

Cette session sera particulièrement dédiée à la question des savoirs traditionnels, des communautés et des peuples autochtones confrontés à la privatisation et à l'appropriation illégitime du vivant, avec notamment le phénomène de la biopiraterie transformant des biens communs en propriétés privées, en recourant à des bricolages génétiques similaires à ceux adoptés par les semenciers industriels. (A noter que la libre circulation des semences natives reproductibles sera aussi abordée dans nos débats en complément de la session du 10 février 2018).

Aimé Césaire écrit en 2000 dans la revue *Les périphériques vous parlent : En dépit des indépendances et de la décolonisation, le néo-colonialisme existe toujours. Il s'agit maintenant de savoir quelles formes de lutte nous choisirons.*

En effet, des nouvelles formes de colonisation, qui organisent la sujétion des ressources et du vivant à la rentabilité économique-financière des Etats ou des multinationales, persistent ou se redéployent sur tous les continents. Ces dépossession touchent plus particulièrement des communautés qui se voient spoliées de leurs terres, de leur autonomie alimentaire et semencière, par des mécanismes de rapt et de brevetage du vivant qui s'opèrent parfois au nom même de la défense de la biodiversité.

Par là des savoir-faire autochtones et des échanges interpersonnels ancestraux sont gravement menacés. Le processus de leur disparition est en cours.

Quelles sont les parades, au regard du droit, au vol des savoirs et des ressources des communautés, par des multinationales adossées à des gouvernements délivrant les autorisations de brevetage ?

En même temps, des résistances émergent partout dans le monde pour faire valoir le droit des communautés à disposer de ces biens communs transmis de génération en génération, et qu'il est important de soutenir.

Comment, d'autre part, la recherche peut-elle tisser avec les peuples autochtones des partenariats équitables et respectueux ?

*Quant à la France, nous dit Chantal Berthelot, elle a le devoir de se doter d'outils juridiques pour la protection de la biodiversité d'une part et pour la reconnaissance et la préservation des droits des communautés autochtones directement liées à cette biodiversité d'autre part. Depuis des siècles ces communautés conservent, développent et transmettent aux générations futures leurs territoires, leurs terroirs et leurs savoirs ancestraux, qui constituent leur identité, et plus encore, l'histoire de l'humanité. (Troisièmes rencontres internationales contre la biopiraterie - France Libertés)*

**Pour nous signaler votre présence : [universitebiencommun@gmail.com](mailto:universitebiencommun@gmail.com)**

**ou au 01 40 05 05 67**

*(Il est conseillé de suivre la session dans son intégralité)*

**\*100 Etablissement Culturel Solidaire**, 100 Rue de Charenton (Paris 12e). Métro : Gare de Lyon (L1) ou Ledru-Rollin (L8) - RER : Gare de Lyon - Bus : 57 et 29 - Vélib : Hector Malot - Charenton n°12101